

Ecrit par le 3 avril 2025

Isle-sur-la-Sorgue : Maksyma décroche 100 000€ auprès de BPI France



La Banque publique d'investissement (BPI) France soutient l'[entreprise Maksyma](#). La société, implantée à l'Isle-sur-la-Sorgue et spécialisée dans les aides financières à travers les Certificats économies d'énergie (CEE), développe son propre logiciel de contrôle de dossiers et le commercialisera à terme aux autres mandataires.

« Tout est allé à une vitesse incroyable »

« Nous avons obtenu une réponse très rapide, je n'y croyais pas du tout. Bpi France a été très intéressée par ce projet », s'enthousiasme la fondatrice [Emilie Debris](#). Arrivée en 2019 à l'Isle-sur-la-Sorgue pour des raisons familiales, l'entrepreneuse dans l'âme fonde rapidement la société [Maksyma](#) (du polonais Maxime, le nom de son chérubin). Ce prêt Bpi ? Une enveloppe financière de 100 000€ avec des

Ecrit par le 3 avril 2025

répercussions concrètes sur la société : développement d'un logiciel interne inédit sur le marché et recrutement de deux profils experts en informatique.

« Au départ, j'avais pour objectif de recruter une équipe de 3 ou 4 collaborateurs maximum », précise la chef d'entreprise qui balaie les locaux d'un regard amusé. Les bureaux blancs se sont multipliés à vitesse grand V. Victimes de leurs succès, les collaborateurs se retrouvent trop à l'étroit dans cet antre situé avenue Jean Bouin, où téléphones, ordinateurs et ménages sont en permanence en ébullition. « Et encore, en ce moment la plupart travaille au domicile, nous gagnons un peu plus d'espace. » Comme toute société qui prospère, Maksyma voit plus grand et déménage bientôt ses services dans des locaux plus spacieux, toujours dans la Venise Comtadine. De l'aveu de la chef d'entreprise, « tout est allé à une vitesse incroyable », un boom caractérisé par une prise de conscience de la part des sociétés et des particuliers qui se sont manifestés pour profiter d'économie sur la facture travaux.

Des aides financières pour vos travaux d'énergie

Une prime énergie est une subvention accordée dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE). Elle permet aux particuliers, entreprises ou collectivités de financer tout ou partie de travaux de rénovation énergétique, et ainsi de réaliser des économies d'énergie. Créé en 2005, le dispositif encadre l'obligation des fournisseurs d'énergie (tels que Total, EDF, Carrefour, Auchan, etc.), nommés 'les obligés', à subventionner des travaux visant à rendre les bâtiments (résidentiels, industriels, tertiaires et agricoles) et réseaux (éclairage public, réseaux de chaleur, transports) plus efficaces énergiquement.

Maksyma a nettement contribué à la promotion de cette solution dans l'imaginaire collectif. « Nous nous sommes rendus compte que le dispositif était très peu connu, ou mal connu. Il a fallu faire un travail de terrain pédagogique, explique [Nadine Ondel](#), responsable des relations institutionnelles. La plupart n'ont pas les ressources et les compétences techniques pour monter un dossier soumis à de nombreuses réglementations. » Au total, 200 fiches de travaux sont référencées sur le logiciel, permettant de bénéficier d'une prime sur l'isolation des murs, des sols et de la toiture, la ventilation, la chaudière, l'optimisation du moteur diesel, la pompe à chaleur, pour ne citer que ceux-ci. « Ce dispositif de 10 ans est en plein développement et surtout ne coûte rien, puisqu'il est financé par les fournisseurs de fioul, d'électricité et d'énergie. Ce sont des fonds privés qui viennent se combiner aux fonds publics. »

150 dossiers par semaine, 5 recrutements en juillet

Emilie Debris décide alors de créer son propre logiciel de contrôle de dossier afin de le proposer à d'autres mandataires. Une aubaine lorsque l'on connaît la technicité et les nombreuses pièces à réunir. « Il n'y avait qu'un seul logiciel sur le marché, très cher et pas performant. » En attendant, l'équipe travaille sur un logiciel loué pour l'occasion, loin d'être à la hauteur de la réactivité dictée par les besoins du marché. La réactivité ? Le nerf de la guerre. Chaque semaine, ce sont 150 dossiers qui se retrouvent sur les bureaux des collaborateurs qui automatisent désormais les tâches et accompagnent les partenaires du début jusqu'à la fin. Les adhérents ? Ce sont les entreprises partenaires qui peuvent se connecter sur le logiciel : plombier isolant, chauffagiste, maçon, etc. A ce jour, 200 mandataires ont leur

Ecrit par le 3 avril 2025

propre accès sur le site internet et proposent la solution à leurs propres clients. « Nous intervenons en aval pour contrôler le dossier auprès de l'obligé ». Parmi ces derniers, Maksyma collabore avec Intermarché, Avia, ou Total. Détail qui a son importance, la prise en charge est gratuite pour le bénéficiaire de la prime.



Issue d'une famille d'entrepreneurs, Emilie Debris a mis au service de Maksyma ses compétences et son expertise.

Un nouveau logiciel plus performant

L'obtention du prêt permet ainsi à l'entreprise de créer un logiciel adapté et performant et de créer encore des emplois sur le territoire [Pays des Sorgues Monts de Vaucluse](#), sur lequel elle est implantée et s'investit auprès des acteurs locaux au quotidien. « Ce logiciel va nous faire gagner beaucoup de temps à travers l'automatisation et la performance des fonctionnalités. Il sera commercialisé en septembre 2022 à d'autres mandataires. Nous avons déjà des demandes de la part d'obligés qui eux-mêmes ont des demandes de la part des mandataires. » Au regard des nombreuses fiches de travaux répertoriées, les ingénieurs auront du pain sur la planche en matière de développement.

Ecrit par le 3 avril 2025

Ce qui fait la différence ?

Des procédures simples, un interlocuteur unique, une expertise technique et financière et une veille réglementaire permanente, voilà comment Maksyma est devenue en quelques mois incontournable sur son marché sudiste. « 100% de nos dossiers sont validés par le pôle national. La différence se fait sur le terrain, nous écoutons les besoins des clients et nous les accompagnons de A à Z sur les logiciels, les devis, les factures, les mentions obligatoires... » Les primes financent entre 15 et 30% d'un bouquet global de travaux. « Pour l'année 2021, nous avons projeté un financement à hauteur de 25%, qui représente 15M€ de financement d'économie en 2021, tous secteurs confondus. » Autre atout dans la manche, le réseau. La fondatrice peut s'appuyer sur les relations qu'elle a su nouer au long de sa carrière au sein de deux gros délégataires sur ce dispositif.

Particuliers, professionnels, collectivités

Nadine Ondel, anciennement en charge de la communication de la Communauté de communes Pays des Sorgues, en est pleinement consciente : « les process sont toujours plus long à mettre en place dans l'administration ou il n'y a pas d'appel d'offre pour les CEE. Les collectivités ne maîtrisent pas forcément les montages techniques du dossier. Il faut souligner que l'aide est cumulable avec les subventions, ça ne vient pas en remplacement. » Prochaine étape : une formation auprès des élus. « S'ils savaient qu'ils avaient le droit à quelque chose pour chaque ampoule d'éclairage publique ! » Maksyma investit tous les marchés, d'où une rencontre organisée avec la [Chambre des métiers et de l'artisanat du Vaucluse](#). La réglementation autour de la rénovation énergétique des bâtiments est un facilitateur puisque les acteurs sont contraints d'opérer des travaux pour réduire leur empreinte énergétique. Prochaine étape ? Un audit directement chez le particulier pour le conseiller sur ses besoins. Un accompagnement qui a le mérite d'éclairer encore mieux qu'une ampoule saurait le faire.

62 595 chèques énergie pour les Vauclusiens en 2021

En tout, 512 077 ménages de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont reçu leur chèque énergie pour l'année 2021. En Vaucluse, ils sont ainsi 62 595, pour un montant cumulée de 9,5M€, à avoir reçu cette aide destinée à participer au paiement de leur facture d'énergie. Le montant moyen du chèque pour le département est de 151,79 €.

Ce chèque énergie a été envoyé automatiquement par voie postale aux personnes éligibles selon leurs

Écrit par le 3 avril 2025

revenus fiscaux entre le 29 mars et le 30 avril derniers. Aucune démarche n'est nécessaire pour le recevoir, il suffit d'avoir déclaré ses revenus l'année qui précède. Il est d'un montant de 150 € en moyenne au niveau national, et peut atteindre 277 € selon les revenus et la composition du ménage concerné.

Pour l'[utiliser](#), les bénéficiaires peuvent le présenter à leurs fournisseurs d'énergie [en ligne](#), par courrier ou bien en mains propres, jusqu'au 31 mars 2022.

Ces chèques énergie permettent notamment de régler les factures des fournisseurs d'électricité, de gaz, de fioul domestique ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.) ; les charges de chauffage incluses dans les redevances de logements-foyers conventionnés à l'Aide personnalisée au logement (APL), ainsi que dans les Ehpad (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), les EHPA (Établissement d'hébergement pour personnes âgées), les résidences autonomie, les établissements et les unités de soins de longue durée ainsi que certaines dépenses liées à la rénovation énergétique du logement, réalisées par un professionnel certifié Reconnu garant de l'environnement (RGE).

En France, 5,8 millions de ménages bénéficient de ce dispositif (contre 5,5 millions en 2020).

AMV : Enedis et les maires de Vaucluse main dans la main

Ecrit par le 3 avril 2025



L'Association des maires de Vaucluse (AMV84) et Enedis Vaucluse viennent de signer une convention de partenariat afin de « renforcer les relations de proximité tout en œuvrant ensemble en faveur de la transition écologique ».

Pour Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité dans le département, cette collaboration vise à poursuivre sa démarche d'accompagnement des territoires.

« Chaque commune du Vaucluse continuera d'être accompagnée par un Interlocuteur dédié d'Enedis, ayant un rôle de facilitateur et qui transmettra conseils et propositions de services adaptés aux collectivités, [explique Sébastien Quiminal, nouveau directeur d'Enedis Vaucluse](#). Enedis assurera également l'information des élus via l'AMV autour du réseau public de distribution d'électricité et de son modèle concessif. Plus spécifiquement, les informations pourront porter sur la mobilité électrique, les offres pour les collectivités ou les canaux numériques mis à disposition par Enedis. »

Le quotidien des communes

« Enedis c'est le quotidien des communes et des élus comme avec 'le correspondant tempête', complète Jean-François Lovisolo co-président de l'AMV. Cela permet ainsi de réagir quelle que soit la taille de la

Ecrit par le 3 avril 2025

commune. L'AMV reste très attachée à ce traitement équitables.

« Nous œuvrons pour une relation de proximité avec les élus et s'attache à améliorer en permanence le service rendu aux collectivités et à leurs administrés », confirme le directeur d'Enedis Vaucluse qui apporte par ailleurs un soutien financier l'Association des maires de Vaucluse.

Partage d'expérience et des compétences

Cette convention va donc permettre aux adhérents de l'AMV de disposer de l'accompagnement d'Enedis en matière de savoir-faire environnemental.

« Nous nous engageons au plus près des territoires pour accompagner les transformations comportementales et environnementales en France et proposer des solutions adaptées aux attentes de chacun pour accélérer la transition écologique », rappelle Sébastien Quiminal.

A ce titre, Enedis dispose ainsi d'une grande expérience en matière d'aléa climatique, de mobilité avec les bornes de recharge ainsi que d'utilisation d'une flotte de véhicule électrique. « Nous avons développé une vraie compétence en la matière puisque nous disposons de la 2^e flotte de France après la Poste » rappelle le directeur d'Enedis Vaucluse.

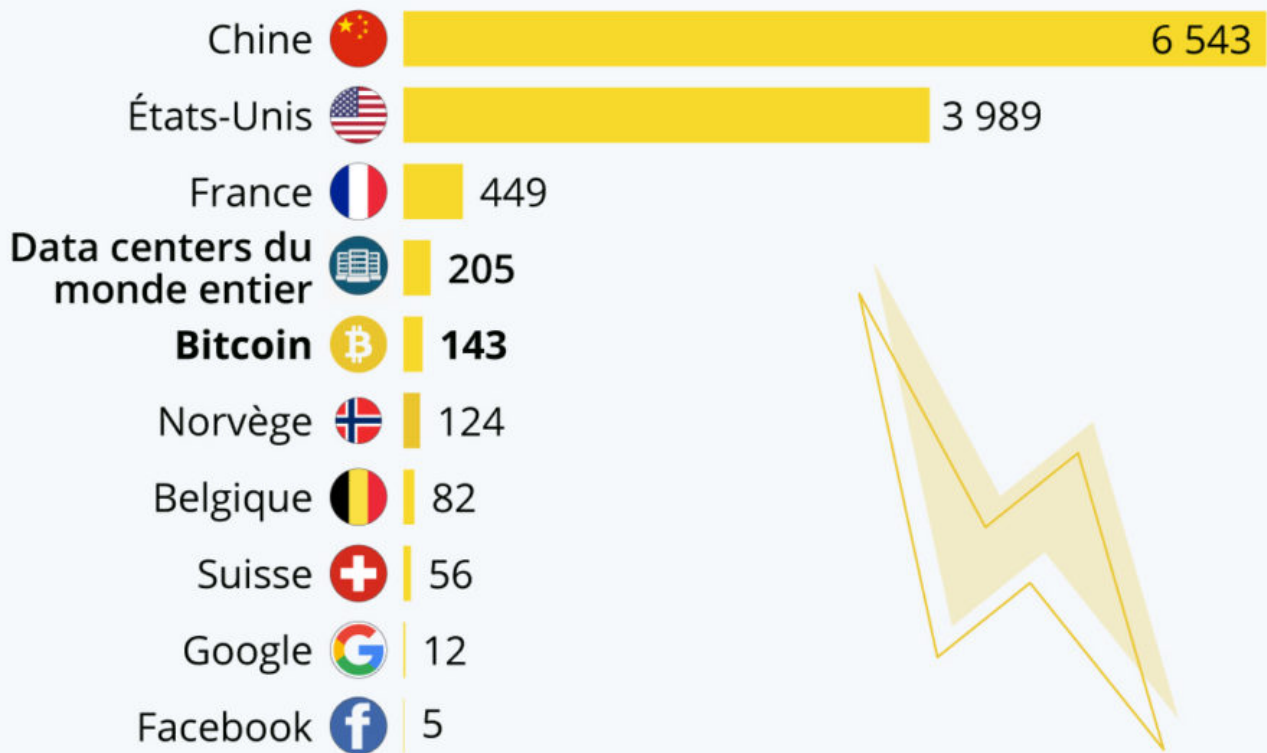
« Nous envisageons d'ailleurs prochainement des formations des élus sur ces thématiques », annonce Jean-François Lovisolo.

La consommation électrique du Bitcoin

Ecrit par le 3 avril 2025

Le Bitcoin dévore plus d'électricité que de nombreux pays

Comparaison de la consommation annuelle d'électricité (en Twh) *



* Estimation en date du 5 mai 2021 pour le Bitcoin. Pays : données de 2019.
Sources : Université de Cambridge, Visual Capitalist



statista

Selon le [Bitcoin Electricity Consumption Index](#) de l'Université de Cambridge, il est estimé que le [Bitcoin](#) consomme actuellement plus de 140 térawattheures d'électricité à l'année. Pour se donner une idée de

Ecrit par le 3 avril 2025

l'ordre de grandeur, c'est désormais plus que la consommation d'un pays entier comme la Norvège, ou encore l'équivalent de près d'un tiers de celle de la France. Une autre [comparaison](#) effectuée par Visual Capitalist montre que le réseau Bitcoin est également beaucoup plus énergivore que les plus grandes entreprises technologiques mondiales : dix fois plus que Google par exemple.

Sur l'ensemble des pays de la planète pour lesquels la consommation énergétique est répertoriée, seuls 26 consomment plus d'énergie que la [célèbre monnaie virtuelle](#), dont le fonctionnement requiert une forte puissance de calcul et donc des ordinateurs très gourmands en électricité. Pour réduire les coûts, certains mineurs de Bitcoin se sont installés dans des pays comme l'Islande, où ils peuvent profiter d'une [électricité géothermique bon marché](#) et du climat frais de l'île nordique, utile pour refroidir leurs installations. Il subsiste cependant toujours une incertitude concernant la demande énergétique réelle du réseau Bitcoin, les analystes fixent actuellement la limite inférieure théorique annualisée à 45 térawattheures et la limite supérieure à 490 térawattheures.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

Forum emploi Enedis : 20 offres à pourvoir dans le Vaucluse

Ecrit par le 3 avril 2025



Enedis organise le premier forum de l'emploi 100% digital, les 5 et 6 mai prochains. Dans le Vaucluse, le groupe propose 8 CDI (Contrat à durée indéterminée), 1 CDD sénior (Contrat à durée déterminée) ainsi que 11 contrats d'alternance. Ces recrutements s'inscrivent dans un plan régional incluant 96 offres à pourvoir dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Enedis cherche principalement à recruter sur les métiers de : technicien d'intervention polyvalent H/F, technicien poste source H/F, chargé de projets H/F, programmeur CPA (cellule de pilotage des activités) H/F, ingénieur en électrotechnique H/F, numérique H/F. Les inscriptions sont ouvertes dès à présent et jusqu'au 6 mai sur <https://eforum-enedis.mon-salon-virtuel.fr/>.

Sur les stands, les candidats pourront ainsi rencontrer virtuellement des salariés d'Enedis, échanger avec eux sur leur métier, les formations à considérer, mais également leur quotidien. Chacun pourra naviguer sur la plateforme et consulter des fiches métiers, des témoignages de salariés, mais également des offres d'emploi et leur localisation géographique sur l'un des 96 dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes.

Ecrit par le 3 avril 2025

Enedis propose ainsi de découvrir la diversité des métiers et des profils au cœur des enjeux de transition écologique dans les territoires. L'objectif est de répondre aux impératifs de développement du réseau public de distribution d'électricité, d'intégration des nouveaux usages électriques dans le quotidien des Français et plus globalement de décarbonation de l'économie. Parmi les intervenants : [Olivier Duhagon](#), directeur des ressources humaines d'Enedis, [Karine Revcolevschi](#), directrice régionale Ile-de-France Ouest, [Patrick Lyonnet](#), directeur régional Sillon-Rhodanien, [Pascal Dassonville](#), directeur régional Côte d'Azur.

Le groupe Enedis fédère 38 000 salariés, intervenant dans plus de 100 métiers. Dans une perspective de réduction de l'empreinte carbone, plusieurs dispositifs ont vu le jour comme les drones assurant la maintenance du réseau, ou [l'expérimentation d'un vélo triporteur](#) à assistance électrique utilisé par les techniciens dans leurs déplacements.

L.M.

(Vidéo) Apt : Enedis mise sur les mobilités douces

Ecrit par le 3 avril 2025



Enedis vient de lancer l'expérimentation d'un nouveau moyen de transport testé par l'un de ces techniciens à Apt. Il s'agit d'un vélo triporteur à assistance électrique qu'utilise désormais Yann Seveon, technicien à l'origine de cette initiative, affecté à la base opérationnelle locale du gestionnaire du réseau de distribution d'électricité.

« Conscient de l'impact écologique au quotidien de l'utilisation d'un véhicule thermique mais aussi de la difficulté de stationner dans le centre-ville d'Apt, je trouvais pertinent de tester l'utilisation, en toute sécurité, d'une solution mobilité douce pour nos interventions techniques, » explique ce dernier dont la mission est de préparer et mettre en œuvre des interventions et chantiers sur le réseau public de distribution électrique.

Utiliser un vélo électrique plutôt qu'un véhicule thermique

« A Apt cette année, plusieurs chantiers de renouvellement de câbles électriques voient le jour, explique Enedis. En préparant l'un de ces chantiers, le technicien s'est rendu compte que les nombreux trajets entre la base opérationnelle d'Enedis à Apt et le lieu du chantier, soit 3km, pourraient tout à fait se

Ecrit par le 3 avril 2025

réaliser en vélo à assistance électrique. D'autant plus que ce trajet se ferait sur piste cyclable quasi intégralement. »

Encourager les initiatives des salariés et prendre en compte la réalité du terrain

« L'objectif aujourd'hui n'est pas de généraliser l'utilisation du vélo à assistance électrique pour tous les techniciens de l'entreprise, précise cependant Bertrand Girard en charge de la prévention chez Enedis. Il s'agit plutôt d'encourager des initiatives de salariés, de prendre en compte certaines réalités du terrain et de capitaliser sur ces expériences ».

En effet, sur Apt le groupe a tenu, avant tout, à tester l'initiative sur une intervention précise avec un trajet bien identifié et, surtout, que l'ensemble des conditions a été étudié pour que les déplacements puissent se faire en toute sécurité. « La prévention sécurité est une priorité chez Enedis », insiste Bertrand Girard

2° flotte électrique de France

Pour Enedis, cette initiative s'inscrit pleinement dans le développement de sa flotte de véhicules 'verts'. « L'engagement d'Enedis pour la mobilité électrique est une réalité, complète Emilie Blondel, chargée de missions à la direction territoriale du Vaucluse d'Enedis. Au-delà de notre flotte électrique qui est la deuxième en France, de nos missions de raccordement des bornes de recharge et notre accompagnement des projets des collectivités territoriales, on accompagne également des initiatives comme celle de Yann aujourd'hui »

Un engagement pour la mobilité électrique et la transition énergétique qui se traduit notamment par une forte implication d'Enedis afin d'accompagner de développement des réseaux de bornes de recharge. Premier acteur hexagonal dans ce domaine, Enedis rappelle que « l'essor considérable des véhicules électriques ou hybrides (essence/électricité) rechargeables devrait nécessiter l'installation de 700 000 bornes de recharge publiques et 6 millions de bornes privées d'ici à 2030 ».

Expérimentation en partenariat avec Syndicat d'énergie vaclusien

Dans ce cadre, Enedis pilote plusieurs expérimentations aux côtés de partenaires institutionnels ou industriels. Ainsi en Vaucluse, [la direction départementale dirigée depuis quelques mois par Sébastien Quiminal](#) porte un projet appelé 'aVEnir' aux côtés de 11 autres acteurs dont le SEV84 (Syndicat d'énergie vaclusien). Cette expérimentation vise à accompagner le véhicule électrique avec la nécessaire intelligence de sa recharge. Il a pour objectif de mettre au point différentes situations de pilotage de la recharge, en particulier la possibilité d'utiliser l'électricité de la batterie pour la réinjecter sur le réseau ou d'alimenter un autre usage par exemple.

« Pleinement engagée dans la transition écologique, Enedis est partenaire des acteurs de la mobilité électrique pour créer les conditions de son développement à grande échelle partout et pour tous », explique Pierre-Henry Marcelino, chef de projets mobilité électrique chez Enedis.

Ecrit par le 3 avril 2025

Soliha 84 et GRDF s'engagent contre la précarité énergétique



Corinne Testud-Robert, présidente de l'association [Soliha 84](#) et [Philippe Rechiniac](#), directeur territorial Vaucluse de [GRDF \(Gaz réseau distribution France\)](#) viennent de signer une convention fixant leur coopération dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique et l'amélioration de la sécurité des installations intérieures. L'initiative vise ainsi à unir les efforts afin d'accélérer la rénovation énergétique des ménages les plus modestes.

Concrètement, les deux partenaires bâtiront ensemble une communication à destination des propriétaires

Ecrit par le 3 avril 2025

modestes pour les informer sur les aides financières dont ils peuvent bénéficier pour la rénovation énergétique de leur logement et sur l'accompagnement réalisé par Soliha 84.

Dans le même temps, ils cofinanceront les actions d'ingénierie sociale, technique et financière effectuées par l'association dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, des programmes d'intérêt général ou en secteur diffus.

3,5 millions de ménages français concernés

Par ailleurs, GRDF fera réaliser un diagnostic de l'installation gaz des logements qui lui auront été signalés par Soliha 84. Enfin, GRDF apportera également un appui à la structure œuvrant pour l'amélioration des conditions d'habitat des personnes, défavorisées, fragiles, vulnérables ou aux ressources modestes, afin de sensibiliser les propriétaires aux éco gestes.

Aujourd'hui, 3,5 millions de ménages français sont en situation de précarité énergétique et éprouvent des difficultés à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de leurs besoins élémentaires. Cible prioritaire du dispositif, ces ménages peuvent en effet cumuler divers risques faute de moyens (négligence de l'entretien de la chaudière, bouchage des aérations...). Une situation qui entraîne autant des difficultés de précarité énergétique que de sécurité des installations.

GRT gaz : Chronique de la transition énergétique régionale

Est-il un domaine où la situation sanitaire, claquemurant les habitants chez eux, n'a pas assombri nos perspectives d'avenir et vidé nos poches ? Oui, il s'agit du secteur de l'énergie.

Le prix du baril ayant été, pour la première fois, négatif l'année dernière ; ceux du gaz, au plancher historiquement bas de 3€ le MWh*, a été atteint en avril et mai 2020.

Evidemment, il y a eu un fort repli de l'activité économique planétaire. Mais la douceur des températures a changé significativement la donne en France, mais surtout en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Finalement, « la situation sanitaire a eu un impact plus limité que le climat sur l'évolution de la consommation régionale de gaz, en recul de 7% par rapport à 2019 », estime [Georges Seimandi](#), délégué territorial Rhône-Méditerranée de [GRT gaz](#). : « 2020 est l'année la plus chaude jamais enregistrée en France depuis 1900 ».

Que nous mijote le gaz ?

Hormis ce pic, si l'on prend du recul sur 10 ans, l'érosion lente et constante de la consommation de gaz est de plus en plus concomitante d'un effort pour soutenir l'essor des énergies renouvelables.

GRT gaz qui transporte le gaz des fournisseurs vers les consommateurs grâce à un réseau national de

Ecrit par le 3 avril 2025

32 000km de canalisations enterrées, s'est modernisé depuis 2015 dans notre région. Depuis lors, 30M€ ont été investis dans le projet 'power to gaz' de Fos-sur-Mer dont le principe est de transformer une énergie renouvelable - par nature intermittente - en gaz lorsqu'il y a un surplus de production. Ainsi, une énergie qui aurait été perdue est valorisée, sa consommation pouvant être différée. 'Jupiter 1 000', c'est son nom, est le premier démonstrateur industriel en France à l'échelle du mégawatt. Une trentaine de demandes de raccordement ont été présentées, projets de toute nature pour réaliser de l'injection de méthane de synthèse et d'hydrogène dans le réseau.

« GRT gaz et 10 autres gestionnaires d'infrastructures gazières ont par ailleurs présenté en juillet dernier leur vision du développement d'une « dorsale » hydrogène européenne, qui se traduirait par un réseau de 3 300km de canalisations '100% hydrogène' de Fos-sur-Mer à la frontière allemande d'ici 2040 », ajoute Georges Seimandi, précisant qu'un premier bilan des essais de Jupiter 1 000 sera dévoilé à la fin du premier semestre.

L'hydrogène profite enfin d'un contexte politique plus favorable. Mais il reste à réduire les coûts, « un véhicule à hydrogène étant trois fois plus cher qu'un autre ».

Le GNV semble bien avoir décollé

Pour l'heure, c'est le GNV (Gaz naturel véhicule) qui semble bien avoir décollé. Dans notre région, les achats sont en très forte hausse. Environ 120 camions (+22%) et 250 bus (+60%) circulaient en 2020 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, si l'on compare les chiffres avec ceux de 2019. Ces véhicules se ravitaillent en gaz ou biogaz dans 9 stations publiques ; 4 autres stations étant en projet de construction. Au plan national, la barre des 20 000 camions au gaz circulant sur nos routes sera franchie dès 2023, dont les émissions polluantes de CO2 équivaldront à celle d'une flotte de 70 000 camions Diesel. « Il s'agit d'une technologie très performante, sans concurrence et sur laquelle on communique peu », observe Georges Seimandi.

Enfin, la méthanisation semble un peu à la traîne, seuls trois sites (Apt, Sormiou, Fréjus) injectent du biométhane (issu de biodéchets des ménages, résidus de culture, effluents d'élevage) dans le réseau de distribution gazier au titre du « droit au raccordement » qui suscite l'intérêt d'une trentaine de projets en cours. L'énergie fournie actuellement couvre à peine la consommation de 3 800 ménages. Un quatrième site, à cagnes sur mer a été mis en service en 2021.

**La grande industrie a profité du prix de gros le plus bas en Europe à 9€ en moyenne le MWh sur 2020, soit 30% de moins qu'en 2019. (Source : GRT gaz)*

Les chiffres régionaux 2020

Consommation de gaz : 40 TWh

Réseau : 1 460 km de canalisations

Clients : 45 points de livraison pour les clients industriels, 161 pour la distribution publique

Emplois : 123 salariés

Investissements : 31M€ en 2019, 18M€ en 2020, 11M€ en 2021

Bagnols-sur-Cèze : 366 930 € d'amendes pour démarchage téléphonique interdit



Les services de la [DGCCRF](#) (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) du Gard viennent d'infliger une amende de 366 930 € à l'encontre de la SAS groupe Beaumet Energies.

Il est reproché à cette entreprise du Gard rhodanien, dont le siège social est basé à Bagnols-sur-Cèze, d'avoir procédé à un démarchage téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique. Un procédé très largement encadré suite à l'adoption de [la loi n°2020-901 du 24 juillet 2020](#) visant à réglementer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux, dans le secteur de la rénovation énergétique notamment. De manière générale, toute prospection téléphonique à des fins commerciales de consommateurs par des professionnels, ayant pour objet la vente d'équipements ou la réalisation de

Ecrit par le 3 avril 2025

travaux pour des logements en vue de la réalisation d'économies d'énergie ou de la production d'énergies renouvelables est interdite, à l'exception des sollicitations intervenant dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours ([Article L.223-1 Alinéa 3 du code de la consommation](#)).

1 225 consommateurs démarchés en 2 mois

En ayant démarché 1 225 consommateurs par voie téléphonique sur une période de moins de 2 mois le groupe Beaumet Energies (CA 2019 : 5,84M€), société proposant la vente de biens et la fourniture de prestations susceptibles de générer des économies d'énergie (pompes à chaleur, ballons thermodynamiques, isolation thermique), a donc été sanctionné par une amende administrative prononcée par le directeur départemental de la protection des populations du Gard.

Pour rappel, la [DGCCRF](#) rappelle « que l'interdiction du démarchage téléphonique dans ce secteur d'activité émane d'une volonté ferme du législateur qui doit s'entendre strictement : le démarchage téléphonique est interdit, même si le consommateur n'est pas inscrit sur [BLOCTEL](#), et même s'il a pu donner son consentement pour être rappelé par téléphone. Tout manquement au présent dispositif sera très lourdement sanctionné, avec des montants pouvant atteindre 375 000 €, par consommateur démarché illégalement. »